

Mairie d'ESCAUDES

GIRONDE
33840



AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune ESCAUDES

se réunira, en séance ordinaire le 05 juin 2026, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- 1) Désignation d'un délégué du Conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- 2) Comptes Rendus des diverses commissions
- 3) Formation des élus
- 4) Questions diverses
- 5) Commission Communale des Impôts Directs.

Fait à ESCAUDES, le 28 mai 2026

Le Maire



